

Image not found or type unknown



Adresse n de siren et lieu d activité?

Par **melcha**, le **03/04/2014** à **15:35**

Bonjour

Peut on enregistrer son numéro de siren a son adresse personnelle et avoir un tout autre lieu pour exercer son activite ou avoir son bureau ou commerce en tant qu artisan?

Merci

Par **moisse**, le **04/04/2014** à **09:09**

Bonjour,

La réponse est OUI

Bien des entreprises ont leur siège social au domicile ou l'appartement de leur dirigeant et exploitent ailleurs dans des locaux adaptés.

S'il y a plusieurs établissements, il y aura plusieurs n° SIRET, mais toujours le même SIREN

Par **alterego**, le **04/04/2014** à **11:30**

Bonjour,

Moisse a répondu à votre question.

Permettez-moi de vous reprendre sur l'emploi du qualificatif artisan.

Une personne immatriculée à la Chambre des Métiers ne peut se prévaloir du titre d'artisan

(maîtrise d'un art) que si elle a un diplôme ou un titre homologué dans le métier exercé, ou si elle justifie de la durée d'exercice du métier de 3 ans au moins.

Ceci a été établi dans le but, sinon d'éviter, de limiter la concurrence déloyale des non qualifiées.

Cordialement

Par **melcha**, le **04/04/2014** à **14:46**

Merci bien a vous Moisse et Alterego
Vous m avez bien eclairer sur mon sujet
Cordialement.